LES CLASSES ET SOUS-CLASSES D'EMPLOI



Complémentaire aux catégorisations existantes (les catégories de la PCS, les groupes européens d'ESeG), ce schéma d'agrégation des emplois en 5 classes et 20 sous-classes fournit une grille de lecture actualisée et stratifiée pour analyser la structure sociale à partir des clivages du monde du travail.

Enjeux, principes, apports

La rénovation de la PCS conserve les groupes et catégories socioprofessionnels de 1982 pour permettre des analyses sur longue période.

Afin de rendre compte de l'évolution des clivages professionnels, un schéma de classes complémentaire a été élaboré. Il se distingue à la fois des agrégats historiques de la nomenclature des PCS et de la nouvelle nomenclature européenne (ESeG).

Le schéma différencie de façon systématique les indépendants des salariés et en fournit des représentations hiérarchisées.

Par rapport aux groupes historiques, des professions sont reclassées ou déclassées pour rendre compte des frontières actuelles de la qualification. Au niveau des sous-classes salariées, le schéma donne à voir les clivages liés au contrat de travail, à la nature de l'employeur et à l'orientation de l'activité.

Les travaux de construction et de validation du schéma ont montré la pertinence propre des classes en même temps que leur complémentarité avec les catégories et groupes historiques.

Emplois publics systématique distinction chaque niveau fonctionnaires à qualification (A3, B3, C3, D3) Salaire moyen par secteur (toutes durées de travail confondues, hors contrats courts) 3500 3000 2500 2000 1500 1000 500 \blacksquare A \blacksquare B \blacksquare C \blacksquare D Travailler le dimanche (au moins un par mois) 35 30 25 20 15 10

Mise à disposition

Analyses conduites par Joanie Cayouette-Remblière

La variable sera progressivement mise à disposition (à partir de 2020-2021) dans les enquêtes de l'Insee au même titre que les catégories et groupes socio-professionnels historiques (CS-GS) et que les groupes socio-économiques européens (ESeG).

Le schéma de classe peut aussi être obtenu de façon simple dans toutes les enquêtes renseignant la profession au niveau fin de la nomenclature des PCS. Ce sera la norme à l'avenir, compte tenu de la simplification du protocole de codage adoptée lors de la rénovation.

Variables nécessaires pour coder les classes et sous-classes :

- La profession détaillée (P 2003 ou P 2020),
- Le statut (indépendant, salarié du public, salarié du privé),
- Le nombre de salariés pour les indépendants (0 ; 1 à 9 ; 10 ou plus),
- Le type de contrat (à durée limitée ou non) pour les salariés.

Le programme de construction des classes et sous-classes sera mis à disposition des utilisateurs.

Les classes et sous-classes d'emploi **Emplois indépendants** 12,1% Emplois indépendants de niveau supérieur 2,6% Emplois indépendants de niveau intermédiaire 3,0% Emplois de petits indépendants, avec des salariés 2,3% 4,2% Emplois de petits indépendants, sans salariés Emplois salariés de niveau supérieur 18,3% Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation technique, en CDI 4,7% Emplois salariés de niveau supérieur d'orientation tertiaire, en CDI 6,8% Emplois salariés de niveau supérieur, titulaires de la fonction publique 5,5% Emplois salariés de niveau supérieur, en contrat à durée limitée 1,4% Emplois salariés de niveau intermédiaire 22,2% Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation technique, en CDI 5,7% Emplois salariés de niveau intermédiaire d'orientation tertiaire, en CDI 9,4% Emplois salariés de niveau intermédiaire, titulaires de la fonction publique 4,2% Emplois salariés de niveau intermédiaire, en contrat à durée limitée 2,8% **Emplois salariés qualifiés** 24,0% Emplois salariés qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI 8,4% Emplois salariés qualifiés d'orientation employée, en CDI 7,4% Emplois salariés qualifiés, titulaires de la fonction publique 3,9% C4. Emplois salariés qualifiés en contrat à durée limitée 4,4% **Emplois salariés peu qualifiés** 23,4% Emplois salariés peu qualifiés d'orientation ouvrière, en CDI 6,3% Emplois salariés peu qualifiés d'orientation employée, en CDI 5,1% Emplois salariés peu qualifiés, titulaires de la fonction publique Emplois salariés peu qualifiés, en contrat à durée limitée (ou auprès de particuliers) 9,8%

Note de présentation : la classe I a été conçue de façon symétrique aux quatre classes suivantes (A, B, C, D), qui ne comportent que des salariés. Aussi, pour mener des analyses prenant comme premier principe de classement la position sur l'échelle sociale, il est possible de mettre I1 avec la classe A (A*), I2 avec la classe B (B*), I3 avec la classe C (C*) et I4 avec la classe D (D*).

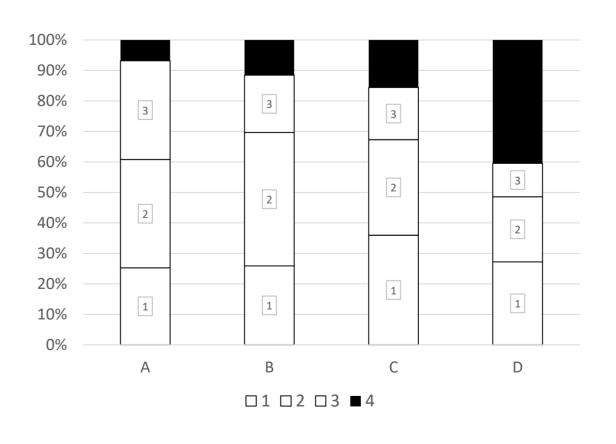
Effectifs calculés à partir de l'enquête *Emploi*, 2017 (Insee) sur le champ des actifs occupés Analyses conduites par Thomas Amossé

Emplois précaires

Dans chaque classe d'emploi salarié, une sous-classe (A4, B4, C4 et D4) isole les emplois à durée limitée et, pour les emplois peu qualifiés (D4), les emplois auprès de particuliers.

- Rendre compte de leur essor, qui n'est limité ni aux jeunes ni aux peu qualifiés.
- Analyser leurs conséquences (logement, crédit) aux différents niveaux de la structure sociale.

Part des contrats à durée limitée (ou auprès de particuliers) par classes d'emploi salariés

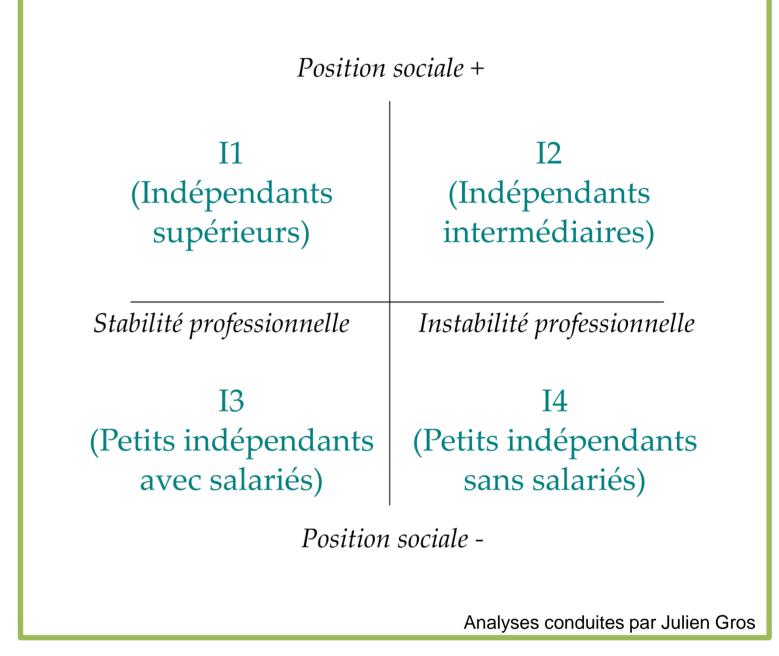


Source : Enquête *Emploi*, 2017 (Insee)
Analyses conduites par Joanie Cayouette-Remblière

Emplois indépendants

Tous les indépendants sont classés dans le groupe I, mais leur classification est...

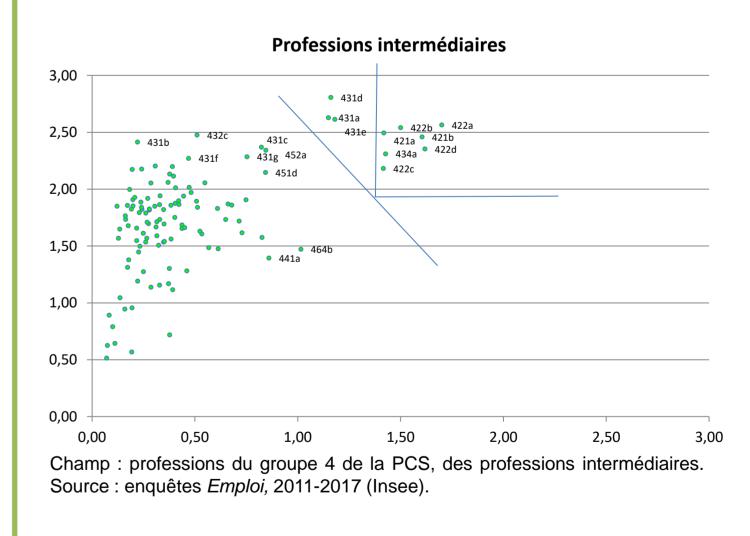
- Modulable: ils peuvent être traités à part (I) ou réintégrés dans la hiérarchie des groupes salariés (A, B, C, D).
- Hiérarchique : selon la qualification des professions salariées équivalentes et selon le nombre de salariés
- **Bi-dimensionnelle** : hiérarchie sociale et stabilité professionnelle.



Qualification des emplois salariés

Les frontières de la qualification ont été actualisées en fonction des niveaux et spécialités de diplôme, des niveaux de revenu et des positions conventionnelles.

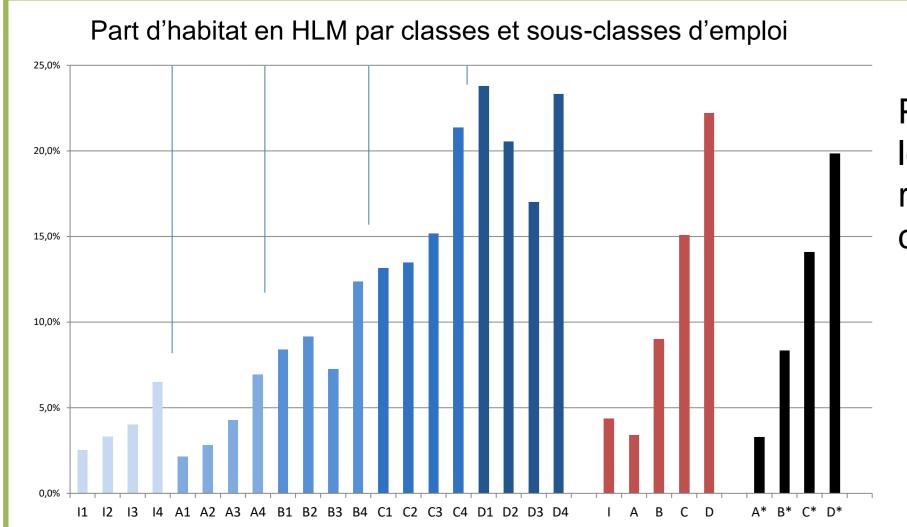
Indicateurs composites (diplôme, revenu, position conventionnelle) utilisés pour établir la frontière de la qualification entre les classes A et B



Les analyses ont conduit à revoir la qualification de certaines professions :

- Vers le « haut », principalement dans le public (professeurs des écoles, sagesfemmes, policiers, etc.) et pour les employés administratifs d'entreprise.
- Vers le « bas » : artistes du spectacle vivant ; surveillants scolaires ; taxis, coursiers-livreurs et caristes.

Analyses conduites par Thomas Amossé



Exemples d'utilisation

Par rapport aux catégories et groupes historiques, les classes et sous-classes (*: y compris avec reclassement des indépendants) rendent mieux compte de la dispersion des situations de logement.

Phi	Contingence	V - Cramer
0,26	0,25	0,13
0,22	0,21	0,13
0,24	0,24	0,11
0,23	0,23	0,12
0,32	0,31	0,13
0,29	0,28	0,12
	0,26 0,22 0,24 0,23 0,32	0,26 0,25 0,22 0,21 0,24 0,24 0,23 0,23 0,32 0,31

Source: Enquête Emploi, 2017 (Insee). Analyses conduites par Thomas Amossé

Une stratification forte des pratiques culturelles les plus légitimes, qui fait 20,0 apparaître la particularité 15,0 des fonctionnaires de 10,0 niveau supérieur, y compris par rapport aux autres fonctionnaires.

